



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Mardi 23 Juillet 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Pavie, le 14 Juillet. — Le corps d'houlans en garnison dans cette ville, s'y est rendu odieux par ses vols et ses affreux brigandages qu'il continue avec activité et même acharnement. Un fait entr'autres, y a posé le germe de la plus forte antipathie; c'est un soufflet donné par un officier houlan, à un écolier de l'université qui, n'ayant pu en obtenir satisfaction, a fait épouser sa cause à un millier d'écoliers, qui ont été contenus avec beaucoup de peine par les insinuations de la noblesse, par laquelle ils se sont laissés amuser, jusqu'à ce qu'une forte brigade de Sbirres, soutenue par la troupe d'houlans, se soit saisie de l'écolier, que l'on a conduit au château. Cette arrestation a singulièrement aigri les esprits, tant des bourgeois que des étudiants: ceux-ci ont juré de se faire justice, et sont entretenus dans cette résolution par un professeur qui a sur eux beaucoup d'influence. Leurs dispositions ont même été jugées telles par le gouvernement; qu'il a cru devoir éloigner les houlans, et ne pouvoir se dispenser d'avoir une forte garnison à Pavie, pour y contenir les habitans et les étudiants.

De Raimés, le 7 juillet. — Le bombardement de Valenciennes continue. Le moment ap-

proche où nos guerriers monteront sur les ouvrages ruinés de cette formidable forteresse, et mettront ainsi une bonne fois fin à ces tristes scènes. Jusques ici la ville est foudroyée par 140 bouches à feu de toutes espèces. La troisième parallèle n'est pas encore achevée. Suivant les rapports des déserteurs, les assiégés ne manquent nullement ni de provisions de bouche, ni de munitions. Les commissaires de la convention sont dans la cave de la caserne, qui est à l'abri des bombes; les habitans se sont réfugiés dans le quartier de Notre-Dame, qui n'a pas été bombardé jusques ici.

Quant à Condé, il y a apparence qu'il ne tiendra guères plus de 15 jours. La seule nourriture des habitans consiste en poisson et en grenouilles. Les Français campés près de Cambrai attendent toujours des renforts, et font toutes sortes de mouvemens dont nous sommes spectateurs tranquilles.

De Braxelles, le 7 juillet. — L'escadre anglaise qui se trouve devant Dunkerque, a reçu un renfort de plusieurs vaisseaux, qui ont des troupes de débarquement à bord. On suppose avec raison que les Anglais sont déterminés à attaquer cette ville importante. Les Français semblent le craindre de leur côté; car ils

ont assemblé sous ses murs une petite armée pour sa défense.

Un mouvement du général Custines a engagé Clairfait d'envoyer le général Colloredo avec un corps de 12,000 hommes à Quiévrain, pour y observer de près l'ennemi, et couvrir d'autant mieux le siège de Valenciennes.

Des conférences qui ont eu lieu à Condé, paroissent avoir eu pour objet une capitulation dont les articles ne sont pas connus. Ce qu'il y a de certain, c'est que les assiégeans aussi bien que les assiégés, ont cessé leur feu; qu'une trêve s'en est suivie, et que la garnison peut se promener très-librement sur le glacis de la place.

De Brunswick. — L'humanité prescrit de ne point ensevelir les morts, avant d'avoir épuisé tous les moyens qui peuvent les rappeler à la vie. Dans plusieurs villes d'Allemagne on a depuis long tems fait construire des maisons publiques, appelées *Maisons mortuaires*, destinées à y exposer les morts, qui, avant d'être enterrés, doivent être examinés de nouveau par les gens de l'art. On vient d'établir une pareille maison à Brunswick, résidence ordinaire de ce grand général qui a voulu brûler Paris. Cette maison diffère cependant des autres, en ce qu'on y a pratiqué deux appartemens, l'un pour la noblesse, qui est décoré et tapissé, et l'autre pour la roture, qui est simple et nu, comme si l'inégalité des conditions méritoit encore de la différence entre les cadavres.

F R A N C E.

De Thionville, le 15 juillet. — Les Autrichiens ont fait rentrer dans l'intérieur du pays la plus grande partie des provisions qu'ils avoient emmagasinées à Grevenmacher. Cette opération a été sans doute déterminée d'après la terreur qu'avoit inspirée la bravoure des troupes françaises à l'affaire d'Atlon. On estime qu'il y a à peu près 25 mille hommes dans les environs de Trèves et de Luxembourg. L'armée de la Moselle, qui étoit campée à Forbacher dans les lieux circonvoisins, a fait aujourd'hui un mouvement en avant. On ne doute pas qu'il ne soit combiné avec celui de l'armée du Rhin, dont une partie des régimens qui la composent forment déjà une ligne devant Rulsheim, Her-

xheim et Hardt jusqu'à Landau. On s'attend sous peu de jours à une action entre les troupes de la république et l'armée qui assiège Mayence. Les Français qui sont enfermés dans cette dernière place, se défendent toujours avec un courage héroïque; cependant les ennemis font des progrès, quoiqu'avec lenteur. De telle manière que toute ce siège, il aura arrêté une grande partie de la campagne une armée nombreuse, et qui ne s'est soutenue que par des renforts considérables.

Paris. — Dans la séance du conseil-général du 18, Chaymet, procureur de la commune, s'est exprimé en ces termes :

» Citoyens, hier 17 juillet, étoit l'anniversaire du massacre du Champ-de-Mars. Nous devons tous les ans faire, à pareil jour des sacrifices expiatoires. Nous devons vouer à l'exécration les auteurs, fauteurs et adhérens de cet infâme attentat. L'écharpe municipale fut teinte du sang des citoyens, deux autres municipaux, plusieurs membres de la garde nationale d'alors, qui n'étoit pas celle d'aujourd'hui, furent teints du même sang. Qu'il retombe sur leur tête. Vous n'avez pas oublié ce patriote qui, le lendemain du massacre, se brûla la cervelle, en disant : *J'ai juré de vivre libre ou de mourir; il faut mourir, puisque la liberté succombe.* Je demande donc que le nom de ce Brutus français soit inséré au procès-verbal. . . . Que cette infâme procédure, dont j'ai recueilli les pièces, soit brûlée en place de Grève, par l'exécuteur, en présence du conseil. . . . Que la pétition avec les signatures soit conservée et déposée dans un lieu apparent à la maison commune, pour que le peuple connoisse les noms des vrais républicains, de ceux qui aimoient la république au moment où le despotisme signaloit ses fureurs.

» Gagnant et plusieurs autres membres ont réclamé contre le brûlement de la procédure. Le conseil a arrêté :

1°. Que le nom de Pravens sera inscrit au procès-verbal, et qu'extrait en sera délivré à sa famille, ainsi qu'à la section sur laquelle il demeureroit.

2°. Que les pièces de la procédure relative au Champ-de-Mars seront déposées en lieu sûr dans la maison commune, avec nota d'infamie.

3°. Que la pétition sera exposée en la salle des séances, dans une arche, dont l'administration des travaux publics présentera incessamment le modèle.

§ La gazette de Lille du 16 confirme la malheureuse nouvelle de la capitulation de Condé du 10 exécutée le 13. La garnison a eu tous les honneurs de la guerre, mais elle a été obligée de se rendre prisonnière. Après une nouvelle aussi positive, peut-être nous viendra-t-il quelque courrier qui nous dira que cela n'est pas vrai. Nos magasins retrogradent et l'on assure que le Quesnoy, Maubengé et Bonchan sont cernés.

§ Félix, commissaire de la commune de Paris à la Vendée, avoit écrit que le 7 de ce mois Biron avoit remporté près d'Ancenis une grande et signalée victoire. Cela s'étoit passé sous ses yeux. 10 jours après il écrit qu'il s'est trompé, qu'il n'y a pas eu de victoire, attendu qu'il n'y a pas eu de combat, mais il se promet bien d'examiner tout cela de plus près, et de ne plus nous faire remporter de victoires, sans au moins qu'il y ait quelques coups de fusils de tirés.

§ La commune vient d'envoyer des commissaires dans les départemens voisins de Paris, pour les engager à ne pas suspendre l'envoi des subsistances qui nous sont destinées. Cette mesure est d'autant plus essentielle, que la grande multitude de citoyens qui environnent, tous les matins, les bouriques des boulangers de Paris, fait croire à une beaucoup plus grande penurie que celle que nous ressentons en effet. Comme tous les marchands, même les charbonniers et les porteurs d'eau, profitent des calamités publiques pour nous rançonner, le conseil a arrêté que les commissaires de police exerceront, sous leur responsabilité, la plus active surveillance pour faire cesser ces vexations. Il sera présenté incessamment une adresse à la convention, pour l'inviter à faire enfin diminuer le prix des denrées.

§ Le marquis de Circello, ambassadeur de Naples, est parti de Paris sans congé, et sans avoir laissé au cabinet des affaires étrangères, la lettre et la désignation de ses meubles et effets; il paroît qu'il avoit donné des ordres pour les faire sortir de la république; déjà ils étoient partis pour le Havre; la section de la Répu-

blique les a arrêtés: le ministre demande à la commune s'il doit les retenir. Le conseil arrête qu'ils demeureront séquestrés jusqu'à réclamation authentique de la cour de Naples, et que ceux qui ont été arrêtés en route, seront réintégrés dans le même lieu.

§ On a décapité, le 21, un jeune homme de 30 ans, fils de M. Malherbes, du ci-devant ordre de la noblesse. Il est rentré en France au mois de janvier dernier, après avoir émigré, et être demeuré plusieurs mois à Coblentz et dans diverses autres parties de l'Allemagne. Un sieur Legros, peintre, âgé de 21 ans, et domicilié à Paris, rue de la Tixerandrie, lui avoit délivré un faux passeport et une fausse carte de citoyen, moyennant 690 ff., et une promesse de 20,000 ff. payables après la mort de son père. Le sieur Legros a été condamné à six années de fer, et à deux heures d'exposition. Le jugement de l'un et de l'autre a été exécuté à onze heures du matin, sur la ci-devant place de Louis XV.

§ Le clocher de la sainte Chapelle est l'un des premiers chef-d'œuvres de cette capitale. On dit qu'on va le démolir, à cause des emblèmes du royalisme dont il est couvert. C'est une perte que regretteront les arts et ceux qui aiment à les étudier dans les monumens qu'ils ont produits.

§ Avant-hier, le club des cordeliers a envoyé une députation au conseil général de la commune, pour l'inviter à arrêter que dorénavant ceux des officiers municipaux, qui rempliront leurs fonctions auprès des prisonniers du Temple, conserveront leurs chapeaux ou leurs bonnets sur la tête, attendu, dit ce club, qu'il est scandaleux de voir des magistrats du peuple avoir encore pour des individus odieux, les déférences qui caractérisent l'esclavage. Mais comme ces reproches-là ne sont pas fondés, le conseil a passé à l'ordre du jour.

§ Hébert raconte que le jour de la mort de Marat, des patriotes instruits qu'il existoit encore aux écoles de chirurgie, une statue de Louis XV, s'y transportèrent et la mirent en poudre. Il voit avec peine que l'éducation des jeunes gens soit encore entre les mains des académiciens royaux; il se plaint de ce qu'on voit encore des emblèmes de la royauté au haut de la maison commune, etc. Chaumette a aussi

remarqué dans plusieurs endroits, notamment le buste et des vers à la mémoire de Henri IV, rue de la ferronnerie, où ce monarque fut assassiné. Le conseil rend responsables les commissaires de police, de l'inexécution de ses précédens arrêtés sur cet objet; les surveillans de police, désigneront les signes de féodalité et de royauté, qui ne seroient pas encore tombés sous le marteau du patriotisme.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jambon St. André.)

Séance du Lundi 22 Juillet.

Le suppléant de Salles, député en faite, est admis. Le vérificateur des assignats annonce qu'il en a été brûlé pour cinq millions samedi dernier.

D'Espagnac demande à être entendu. On s'y oppose sur le fondement qu'il a imprimé sa défense, et sur ce qu'il se flatte de séduire la convention par son éloquence. On passe à l'ordre du jour.

Une lettre remise au président, est adressée à Marat; elle sera remise à sa sœur.

On écrit de Bayonne du 11 qu'une explosion terrible a eu lieu au port de Château-Neuf. Plusieurs salles où travailloient des canonniers, ont sauté en l'air. 50 citoyens ont péri. Renvoyé au comité des secours publics.

L'armée du Nord a accepté la constitution. Billaud de Varennes invite les membres du comité de sûreté générale à se réunir sur-le-champ pour examiner l'affaire du général Custines arrêté cette nuit. On applaudit beaucoup.

Beysser mandé à la barre, est disparu dans la nuit du 15 au 16.

On met à la disposition du ministre de l'intérieur la force armée levée par le département du Lot.

Toutes les communes du Gard, réunies à Nîmes, ont désavoué les mesures liberticides prises dans un moment d'erreur, elles se rallient à la convention. C'est aux citoyens d'Uzès que l'on doit ce rapprochement. Un décret ordonne

que les administrateurs du Gard mettront sur-le-champ en liberté les patriotes mis en état d'arrestation par une suite des vexations exercées contre eux. On suspend toutes les procédures.

La commune de Gennevilliers près Paris se plaint des ravages de la grêle du 17 de ce mois, qui a coupé toute leur moisson, haché les grains, brisé les fenêtres. Renvoyé au comité des secours.

Lasource qui s'est échappé demande à retourner dans son ancien domicile à Paris, sous la surveillance d'un gendarme. On passe à l'ordre du jour.

Une députation des corps administratifs de Toulon vient apprendre que la constitution est acceptée, elle demande à se retirer au comité de salut public, pour y communiquer des choses importantes.

Bazire fait connoître une partie des raisons qui ont fait arrêter Custines. Ce général cherche à agiter les esprits, il se promène tous les matins au jardin du palais d'Égalité, il vise à se faire applaudir, il a donné à son armée pour mots d'ordre *Condorcet, Constitution, Paris*, ce qui fait voir l'intention formelle d'aller sur Paris, pour y faire accepter la constitution de Condorcet; il a écrit au ministre de la guerre que quand il recevoit des décrets qui ne lui plaisoient pas, *il en faisoit des papillotes*, ce qui signifie la même chose que *Vive le Roi*, et enfin on décrète que Custines sera mis en état d'arrestation au Luxembourg.

Le conseil exécutif fera passer au comité les motifs de l'arrestation de Custines avec les pièces motivées, et sans délai le comité en fera son rapport.

Il passe pour constant, dit-on, que Cendé a été pris le 13.

Un décret charge le comité de législation de présenter le plan d'une nouvelle organisation pour les corps administratifs.

L'influence que l'organisation présenté donne aux procureurs-généraux-syndics de département sur le reste de l'administration, a donné lieu à cette décision.